

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 122/6e L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements et ouverture de crédits au budget local, exercice 1964.

n° 122/6e L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 décembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 27 août 1964

A adopté, dans sa séance du 4 septembre 1964:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont autolisés au budget du service local pour l'exercice 1964 les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après: des chapitres : 10-3- 1. Hôpital Peltier : Personnel3.500.000 26-2-10. Entretien Bâtiments ou convocation vente2.000.000 5.500.000 au chapitre : 24-1-2. Bâtiments des services administratifs : Grosses réparations — 2.510.000 24-2-2. Bâtiments à usage d'habitation : Grosses réparations..... 9 990.000

Le Président de la Commission Permanente, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission Permanente, IRRAHIM AHMED BOURALE.